



BULLETIN MUNICIPAL N°14

du **S**ommaire

Dommariville

*Budget municipal
Mise à l'honneur
300 ans pour les nefs...*

JUILLET 2021

ETAT CIVIL

Naissances

BA Kaïs	13/12/2020	RINO-ARROYOS Aria	17/03/2021
VUILLEMIN Adèle	23/12/2020	ROUSSEL Ethann	10/04/2021
ROY Malo	3/02/2021	GLISIC Bogdan	03/05/2021
RENAUD Agathe	13/02/2021	MAIRE Alois	07/05/2021
GUÉRITTE Aérís	15/02/2021	PAMPAGNIN Orane	08/05/2021
RUDLOFF Julie	21/02/2021	GEDIK Asya	29/05/2021
TRÉBUQUET ADENOT Jade	08/06/2021		

Mariages

SHAQIRI Florent et KAJTAZI Aurela	06/02/2021
PRUNEAU Vincent et LACROIX Joséphine	22/05/2021

Décès

ÇETINKAYA Münevver	27/03/2021
FAIVRE Georges	04/04/2021

EDITO

Chères Dommartinoises, chers Dommartinois,

La fin du couvre-feu et l'allègement des mesures sanitaires nous permettent d'appréhender les beaux jours avec un plaisir renouvelé. Nous redécouvrons avec bonheur le café pris en terrasse, le repas partagé au restaurant et les échanges avec nos voisins. Pour autant, ce souffle de liberté est arrivé trop tard pour nous permettre de fêter nos Aînés et nos Mamans aussi chaleureusement que mérité.

Pour compenser, la municipalité a remis des marques de sympathie qui, nous l'espérons, auront été appréciées. Et nous saluerons les Papas lors d'une soirée barbecue au Terrier début juillet.

Le fonctionnement des communes en France, quelle que soit leur taille, est de plus en plus imbriqué avec celui des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), à savoir la Communauté de Commune du Grand Pontarlier pour ce qui concerne Dommartin. Ainsi, suivant la législation des services de l'Etat, de nouvelles compétences vont prochainement être rattachées à la CCGP, comme l'Eau et l'Urbanisme, avec la mise en œuvre en 2022 d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat (PLUiH).

Concentrée sur ses prérogatives, l'équipe municipale gère le quotidien au travers, par exemple, de la sécurisation des entrées du village, de l'embellissement du cadre de vie et de la réalisation d'un plateau multisports. Elle alimente également des réflexions structurantes et engageantes pour les décennies à venir afin de prendre le plus grand soin de nos enfants, de nos seniors et de la population en général. C'est la vocation d'une collectivité locale de veiller au bon niveau des équipements collectifs. C'est sa responsabilité de projeter les besoins à venir.

A ce titre, elle s'est rapprochée du Conseil Départemental et de l'Inspection Académique pour envisager la construction d'un bâtiment scolaire pouvant accueillir jusqu'à quatre classes et satisfaire l'évolution démographique. Elle étudie par ailleurs la faisabilité d'une Résidence Seniors et d'une Maison Médicale avec la participation d'acteurs associatifs et privés. Aussi, grâce à des propriétaires sensibles à ces projets, la commune s'est portée acquéreur d'un demi-hectare de terrain en centre-bourg destiné à ces équipements publics.

Naturellement, le chemin est encore long et toutes ces idées seront solidement instruites, mûrement réfléchies et préalablement pesées avant d'être décidées et mises en œuvre.

Nous ne manquerons pas de vous informer plus en détail de l'avancement de ces différents projets.

D'ici là, nous nous rappelons avec plaisir l'histoire de notre village, ancien centre d'une Seigneurie qui coiffait Dommartin, Vuillecin et Houtaud. D'ailleurs, nous fêtons cette année le troisième centenaire de la reconstruction des nefs de son église.

Bel été à toutes et tous ; bien avec vous,

Laurent FAVRE, Maire de Dommartin



Les budgets

Le vote du budget prévisionnel est un document comptable annuel essentiel de l'équipe municipale. Il doit être voté avant le 15 avril ou le 30 Avril (en cas d'élection ou d'évènements majeurs). En cours d'année ce budget peut subir des modifications.

Le montant des recettes doit être égal au montant des dépenses et ce tout en étant évalués de façon sincère. Le budget communal préparé en étroite collaboration entre les élus et le secrétariat intercommunal, validé par la commission finances a été présenté au conseil municipal qui l'a approuvé lors de la séance du 31 Mars.

ETAT DE LA DETTE DE LA COMMUNE

Les dernières annuités d'emprunt ayant été réglées en 2020, la commune de Dommartin n'a à ce jour plus d'emprunt.

Le budget se scinde en 2 parties :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : Ce sont toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et à l'entretien de son patrimoine, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (charges d'entretien, paiement des intérêts des emprunts, salaire des agents de la commune...).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : Ce sont les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. La commune devient par exemple propriétaire de nouveaux biens durables (*nouveau bâtiment, ordinateurs, aménagement de rues...*) pouvant être réutilisés longtemps ou construit de nouveaux bâtiments/agrandit des bâtiments existants.

Les finances communales sont gérées par le Maire, tout en ayant l'obligation de respecter le budget voté. La prise en charge des factures est réalisée par l'émission de mandats de paiement et les recettes communales par l'émission de titres de recettes.

C'est ensuite la trésorerie de Pontarlier qui se charge de l'ensemble des mouvements de trésorerie.

En fin d'exercice le Maire et le Trésorier vérifient la parfaite concordance de leurs comptabilités respectives avant détermination des résultats. La comptabilité communale étant établie parallèlement par la commune et la trésorerie, il y a deux types de comptes qui sont présentés en fin d'année:

Le compte du Maire (compte administratif) et Le compte du comptable (compte de gestion).

Présentation du budget communal 2021

En 2020, le résultat de fonctionnement est de **512 491.96€** reporté dans son intégralité dans la section de fonctionnement.

Le résultat d'investissement est de **141 093.44€** reporté dans son intégralité dans la section d'investissement.



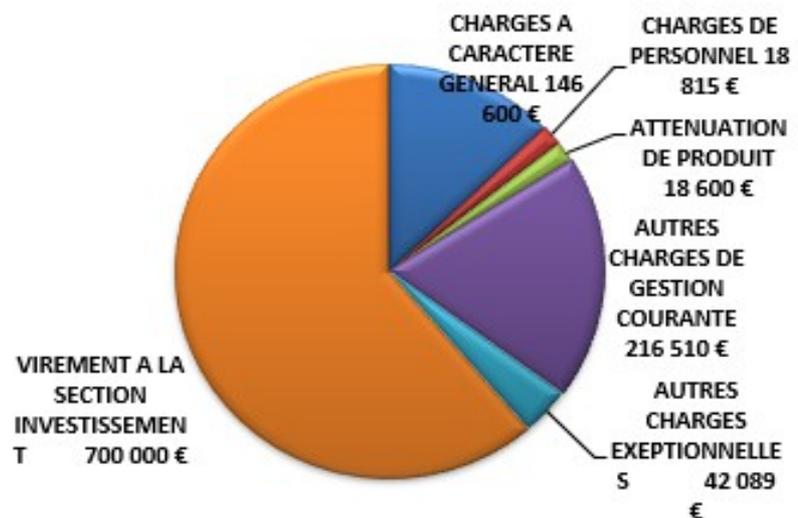
Section de fonctionnement

Dépenses :

CHARGES A CARACTERE GENERAL :
achat de fournitures, assurances, honoraires, énergie, fêtes et cérémonie, entretien bâtiments et voiries.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : indemnités des élus, subventions aux associations, contributions DMO/RPI/ STI.

AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES : Charges exceptionnelles, dotations aux provisions, dépenses imprévues, dotations aux amortissements.



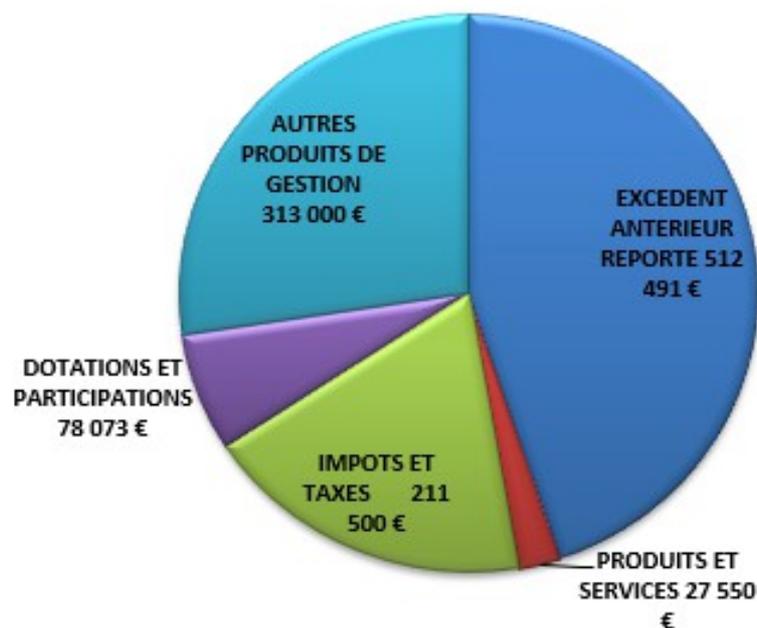
Recettes :

PRODUITS ET SERVICES : vente de caveaux et concessions, redevance occupation domaine public, trop versé CCGP.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : revenus locations et sablières, excédent budget lotissement

IMPOTS ET TAXES : taxes foncières et habitations, taxe sur les droits de mutations, taxe sur la consommation d'électricité, taxe sur la publicité extérieure.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : dotation globale de fonctionnement, dotations de solidarité rurale.





Section d'investissement

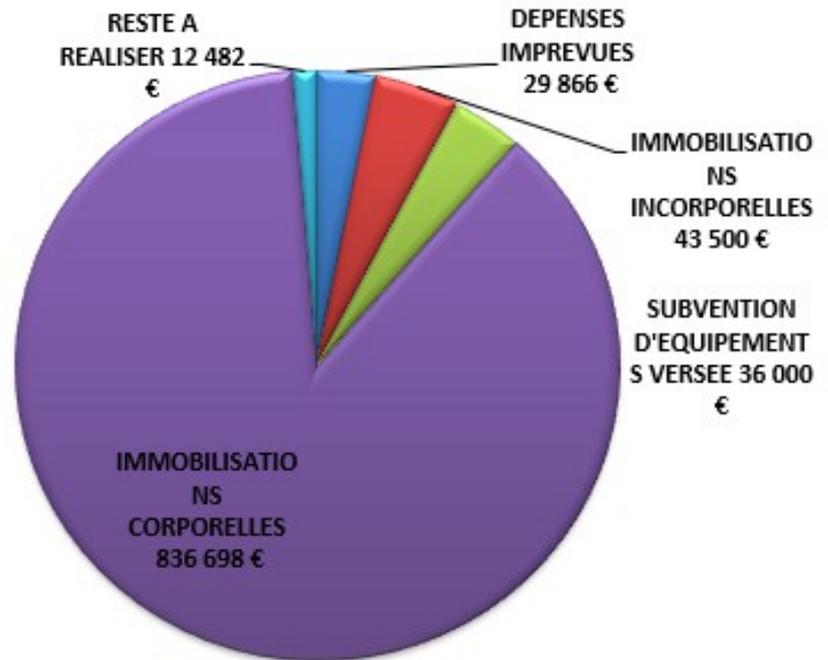
Dépenses :

IMMOBILISATIONS

INCORPORELLES : Frais d'études, numérisation des actes d'état civil, refonte du site internet de la commune

IMMOBILISATIONS

CORPORELLES : Achat de terrain (Parcelles AB76 et 78 partielle), Plateau Multisports, Pôle Enfance Santé Senior, Aménagement des 5 entrées de village, réseaux de voirie, Abri Machine à pain, Equipements cimetière



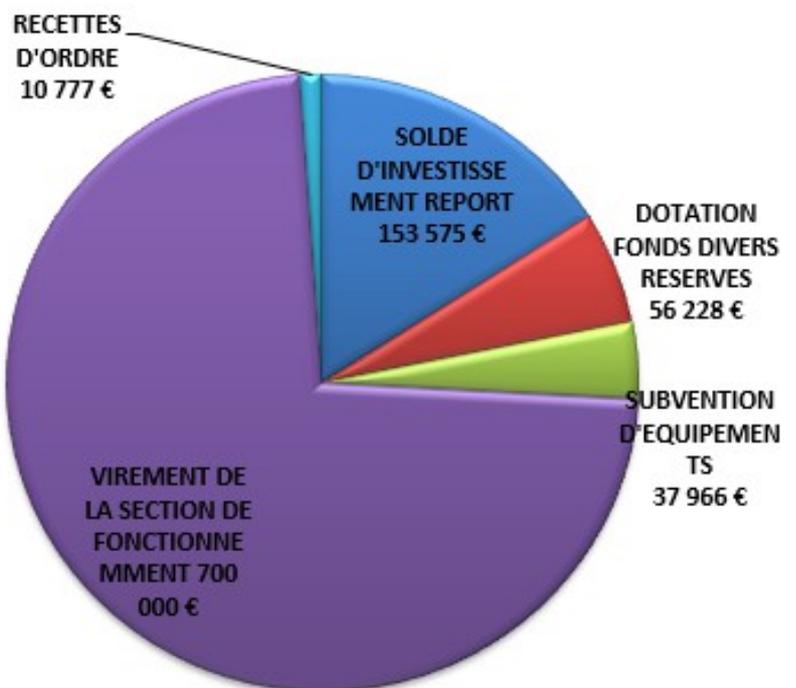
Recettes :

DOTATION FONDS DIVERS

RESERVES : Taxe d'aménagement, FC TVA

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT :

Subventions Plateau Multisports





ACTUALITES ETE DE LA SAINT MARTIN

Comme la crise sanitaire ne nous a pas permis de nous rassembler pour les festivités habituelles, l'association du village pense organiser 3 ou 4 animations cet automne si la situation et les autorités le permettent.

Il s'agit de célébrer le 300^{ème} de la reconstruction d'une partie de notre église qui devrait être planifié début septembre. Ainsi, une messe serait célébrée suivie d'un apéritif et des stands seront installés pour que les personnes présentes puissent se restaurer et passer un bon moment de convivialité tant espéré depuis plus d'un an.

Le 2^{ème} rendez-vous serait l'organisation d'un tarot réservé aux gens du village avec de nombreux lots pour les vainqueurs des tournois et peut-être d'autres choses mais cela reste à définir par les organisateurs de cette rencontre.

Ensuite, l'association réfléchit pour refaire le repas de la Saint Martin qui avait été abandonné suite à des événements compliqués et décevants pour les bénévoles de l'organisation. C'est pourquoi cet événement ne serait organisé que le midi et plus le soir comme précédemment.



Et pour finir, le père Noël serait heureux de refaire des tours du village en calèche car je suis sûr que ce moment de partage lui manque énormément. Dans tous les cas, l'Été de la Saint Martin attend avec impatience la possibilité de planifier sereinement toutes les rencontres qui, elle l'espère, réjouiraient les villageois.

BON A SAVOIR

Depuis cette année et jusqu'à l'application du **Plan Local d'Urbanisme** qui est en réflexion, le Plan d'Occupation des Sols appliqué jusqu'à fin décembre n'a plus cours et c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique et les demandes sont validées par la préfecture. C'est pourquoi de nouvelles règles s'appliquent au sein de notre village.

Vous pouvez retrouver ces dispositions sur

<https://www.fha-terrain.fr/wp-content/uploads/2017/09/RNU.pdf>



ANTENNE FREE

L'ensemble du village a pu constater qu'une antenne a été édiflée à côté du cimetière.

Ce projet a été présenté au précédent mandat et devait se réaliser au niveau des réservoirs mais malheureusement l'emplacement ne permettait pas une bonne réception et réémission. Du fait de l'engagement auprès de l'opérateur, la commune a recherché un autre emplacement qui pourrait être le plus discret tout en permettant une interconnexion avec les autres antennes. Le terrain retenu a été celui vers le cimetière du fait de son encaissement.

Il est vrai que ce n'est pas un ouvrage d'art mais il convient de dire que la majorité de nos concitoyens supporte assez mal les problèmes liés au réseau. L'émergence de ces antennes est aussi le résultat de la baisse de la puissance d'émission des ondes imposée par la réglementation obligeant les opérateurs à les multiplier. Cette antenne n'est pas équipée en 5G véritable mais en compatible 5G sur bande 700Mhertz.

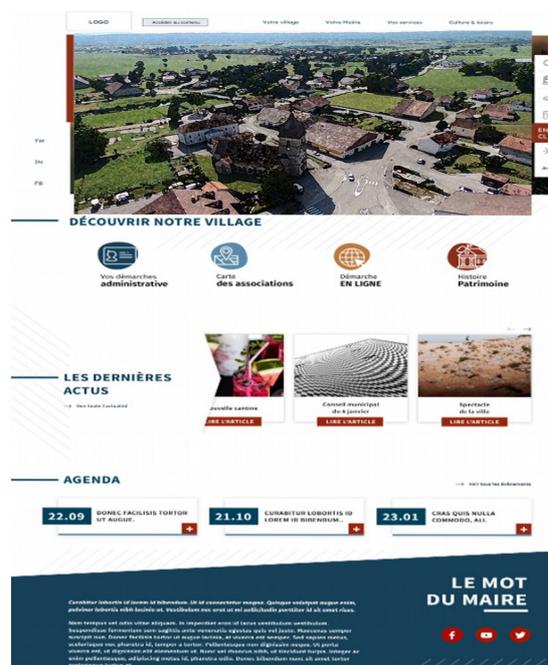


INFORMATION SUR NOTRE SITE INTERNET A VENIR

La société Koredge a été missionnée pour concevoir le site internet de notre commune et celui-ci devrait être fonctionnel cet automne.

Vous pouvez voir ci-contre la maquette qui a été retenue pour présenter notre village et communiquer des informations pratiques comme entre autres les comptes-rendus des conseils municipaux, les prochaines manifestations et d'autres actualités.

Une galerie d'images sera alimentée et les bulletins municipaux seront disponibles aussi sur le site.





ANNIVERSAIRE 1721 – 2021 :

300 ans que les nefs de l'église ont été reconstruites

Dommartin était le centre d'une Seigneurie dès avant l'an mille, placé sous la protection de St Martin dont la fête est le 11 novembre.

L'église primitive de Dommartin, qui devait se trouver à l'emplacement actuel du chœur, est l'une des plus vieilles du plateau de l'Arlier. Elle fait partie des trois « *églises mères* » avec Boujailles et Dompierre.

Elle est citée pour la première fois dans une bulle du pape Innocent II en 1141 – première citation écrite du village de Dommartin - puis dans un acte de l'archevêque de Besançon en 1143 qui la rattache au prieuré de Mouthier-Haute-Pierre.



Le bâtiment actuel date de différentes époques : le chœur polygonal et les absides en croisées d'ogive sont du XV^{ème} siècle avec des ouvertures remaniées en 1692 qui rappellent le gothique flamboyant.



Il est probable que, comme pour la totalité du village, l'église de Dommartin aie été incendiée en 1639 lors de l'invasion de la Franche-Comté par les troupes de *Bernard de Saxe Weimar* – mercenaire à la solde du roi français Louis XIV.

La couleur rouge de certaines pierres du chœur renvoie probablement à cet épisode.

La nef centrale (voûtes en berceau) et les deux nefs collatérales (voûtes en arête) ont été **reconstruites en 1721** , preuve en est cette pierre que l'on retrouve gravée dans notre église.



Un nouvel incendie se déclara le 13 septembre 1732 qui endommagea la solidité du clocher. Ce dernier s'écroulera au début du XIXème pour être reconstruit en 1825. Il s'agit d'un très beau *clocher-porche* surmonté d'un toit à l'impérial et décoré de trois statues.

Culminant à 36 mètres de hauteur, il abrite quatre cloches dont la plus petite est «muette» car elle n'est pas reliée au système de volée.

Cloche 1 : fondue à l'origine par Borles à Pontarlier en 1829 et refondue suite fêlure en 1965 par Paccard à Annecy-le-Vieux.

Elle se nomme «*Marie-Paule-Martine*», diamètre 147,7 cm, poids 1 955 kg, chante le *Do3*.

Cloche 2 : «*Antoinette-Marie*», diamètre 118,8 cm, poids 925 kg, fondue par Borles en 1829, à Pontarlier, chante le *Mib3*.

Cloche 3 : «*Emilie-Joséphine*», diamètre 99,8 cm, poids 580 kg, fondue par Paccard en 1896, à Annecy-Le-Vieux, chante le *Sol3*.

Cloche 4 : *sans nom*, diamètre 65,9 cm, poids 165 kg, fondue par Humbert (François) en 1863 à Morteau, chante le *Ré4*.

Sources : Jean-Yves MALFROY
Abbé Gustave SAILLARD

Statuaire du Haut-Doubs <https://clochescomtoises.com/dommartin/>



ENSEMBLE NETTOYONS LA NATURE

Chaque année, les élèves du cours élémentaire et moyen de notre école, participaient à la journée nationale «**Nettoyons la Nature**».

Une fois n'est pas coutume, le samedi 24 avril, c'est à l'invitation de la Municipalité que se sont rassemblés petits et grands sous un soleil radieux. Sous la bannière «**Ensemble nettoyons la nature**», nous avons rendez-vous dans la cour de l'école dès 10h pour organiser les groupes, distribuer le matériel (gants et sacs plastiques), et enfin attribuer les zones de nettoyage.



50 volontaires jeunes, parents, grands -parents se sont lancés dans un quadrillage méthodique de notre village pour ramasser les déchets «tombés par mégarde».

Pour soulager les participants et centraliser les déchets collectés, deux quads avec remorque sillonnaient les rues de groupe en groupe.



Outre les traditionnels mégots de cigarette, canettes et bouteilles plastiques, cette année hélas le masque chirurgical fait sa triste rentrée dans les déchets les plus collectés. Les plus insolites : un pare-choc de voiture et de vieux chaînes rouillées abandonnés près des réservoirs et sur le chemin de Bourbouillon.

Cette nouvelle formule de «**Ensemble nettoyons la Nature**» a été l'occasion de nous retrouver enfin en «présentiel» tout en



respectant encore les gestes barrières. Les habitants présents étaient manifestement contents d'être là, ravis de se revoir, certains de se rencontrer pour la première fois.

Ce rassemblement prouve s'il en est encore besoin, que quand la cause est bonne, les volontés sont nombreuses. Cette manifestation sera vraisemblablement renouvelée même si dans l'absolu, personne ne devrait laisser de déchets derrière lui.

Un grand merci aux sponsors généreux et tout particulièrement au **Leclerc de Houtaud**.

N'oublions pas, pour le bien de tous et la beauté de notre cadre de vie :

ENSEMBLE RESPECTONS LA NATURE



FLEURISSEMENT ET NOUVELLES MAISONS

Le printemps est enfin là !

C'est le temps du fleurissement dans la commune et l'aménagement des espaces verts !



Avec la belle saison tous les travaux reprennent !

C'est parti avec la suite des nouvelles maisons du lotissement de La Chapelle !

De nouvelles maisons, de nouveaux Dommartinois ! Bienvenue à eux !



MISE A L'HONNEUR

Alexis Jeannerod

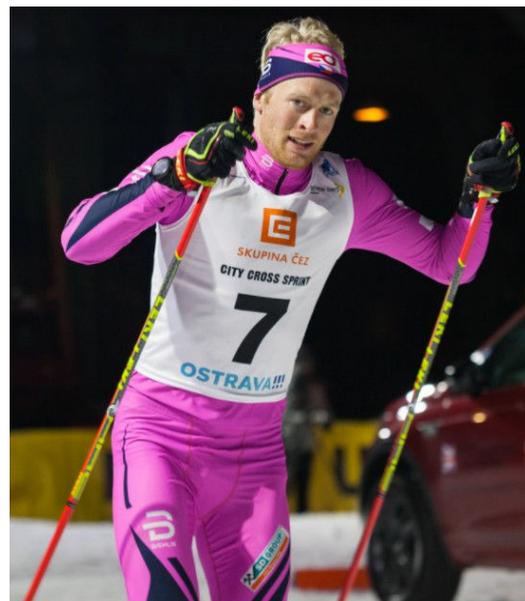
Nous l'avons suivi et admiré dès le début de sa belle carrière dans le ski de fond ! Depuis son arrivée au CRSP de Pontarlier à l'âge de 6 ans il a brillé dans cette discipline. Voici un petit résumé de ses plus récentes et superbes performances :

- 23 départs en coupe du monde
- 3^e en coupe du monde à La Clusaz en décembre 2016
- une sélection aux championnats du monde à Lahti en 2017
- vainqueur de la Transju classique en 2017
- de multiples victoires en coupe d'Europe Seniors
- 3 titres de champion de France Seniors
- 1 médaille d'argent et 3 médailles de bronze aux championnats de France Seniors
- 6^e place à la Birkebeinerrennet en 2019 (devenant le meilleur résultat français à cette course mythique en l'honneur du roi de Norvège)
- champion d'Europe des longues distances à la Marcia Gran Paradis en 2021
- recordman français de la Vasaloppet (3h32 en 2021)

Quel palmarès éloquent pour Alexis devenu leader du team Decathlon

Expérience. Mais les meilleurs connaissent aussi des moments difficiles ! Cet hiver au cours de la Diagonela à St Moritz Alexis a connu un épisode très douloureux -comme de nombreux autres compétiteurs- en attrapant des engelures sévères aux doigts.... par une température de - 28° C !

A 30 ans notre champion a décidé de mettre fin à cette belle carrière de skieur. Mais pas question pour Alexis de quitter son sport favori qui lui a donné tant de satisfaction. Il vient d'être promu entraîneur et continuera à être présent sur les pistes. Il intervient déjà en section sport étude au lycée Xavier Marmier avec le pôle Espoir. Toutes nos félicitations et bonne glisse sur cette nouvelle voie !



Siméon Batlogg

Le 18 janvier 2021, Siméon Batlogg a entrepris le tour du lac du Bourget en Savoie. Un défi de 50 km à pied environ -uniquement pour se défouler en cette période difficile et en attendant la reprise des cours et des compétitions sportives- en compagnie de deux amis Baptiste et Salomon.

«Une belle aventure» selon les mots de Siméon.

Siméon ? Tous les Dommartinois le connaissent pour l'avoir sûrement croisé sur les chemins de la commune.

Depuis l'enfance -licencié au CSRP de Pontarlier- il pratique ski, cyclisme et course à pied. Agé de 19 ans, il poursuit ses études dans le domaine sportif à Chambéry.

Nous lui souhaitons un beau parcours !





NOUVELLE CONDUITE D'EAU

Compte tenu de la construction de nombreuses résidences à proximité, la station de pompage de la rue du Puits n'est plus protégeable. En conséquence, L'ARS (l'Agence Régionale de Santé) recommande de ne plus l'utiliser. Toutefois, la décision a été prise de conserver cette station en secours.

Deux nouveaux puits ont donc été forés dans la plaine de L'ARLIER : DOMMARTIN 2 et DOMMARTIN 3. Ensuite, une nouvelle conduite a dû être réalisée pour remonter l'eau vers le château d'eau. Cette nouvelle canalisation a une longueur de 2,400 kms.

Les tuyaux utilisés sont en fonte d'un diamètre de 300 mm et enterrés à une profondeur de 1,5 m.

Par contre, pour traverser le Drugeon, l'entreprise a recouru à un forage dirigé à l'aide d'un engin assez impressionnant que certains ont pu voir à l'œuvre. Les tuyaux adoptés pour passer sous le Drugeon sont en PEHD (polyéthylène haute densité) qui ont un diamètre de 400 mm et passent à une profondeur de 9 mètres sous le lit du Drugeon.

Pour envoyer l'eau vers le château d'eau, des pompes ont été installées à chaque station de pompage : une des pompes a un débit de 225 m³/heure et la deuxième un débit de 65 m³/heure et fonctionnent en alternance. Le volume d'eau dans la canalisation étant de 170 m³, on se rend facilement compte de leur puissance.

Le pompage est commandé par le niveau de l'eau dans le réservoir grâce à l'émission d'un signal transmis par fibre optique entre celui-ci et les pompes.

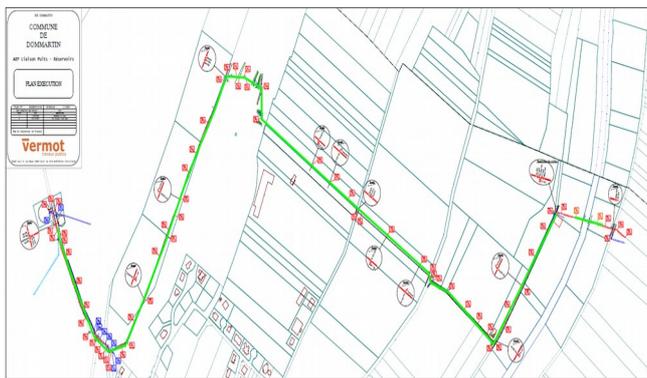
Ci-dessous un plan de la nouvelle conduite d'eau et la fraïse qui a servi pour le retour sous le drugeon





Ces travaux ont été effectués sous maîtrise d'ouvrage du syndicat des eaux de Dommartin par l'entreprise Vermot de Gilley et sous la direction du cabinet André de Pontarlier.

Le coût de ce chantier s'élève à 425'000 € HT.



CEREMONIE DU 8 MAI

Pour la 3ème fois depuis le début de cette période difficile, cette célébration a été limitée en nombre et le rendez-vous festif qui normalement clôture ce rendez-vous n'a pas eu lieu.

La commémoration a quand même été réalisée en présence du maire et de 3 adjoints, du porte-drapeau et de 2 anciens combattants dont le président.

Mr le maire a lu le texte officiel qui a évoqué les ravages des guerres et des conflits, la bravoure de tous ceux qui combattent l'extrémisme de tous bords très difficile à maîtriser et qui fait des victimes innocentes de façon lâche et inopinée.

Suite au discours officiel, Mr le maire s'est exprimé ainsi :

«En 1945, face à l'adversité, la France unie et forte de ses valeurs sort victorieuse de ce conflit.

Pour faire un parallèle avec la période actuelle où nous entendons souvent que nous sommes en guerre ; guerre sanitaire avec le Covid, guerre avec les attentats islamistes... demeurons confiants et fiers de nos ressources, de notre Histoire, de nos valeurs. Ainsi, nous saurons venir à bout de ces menaces et en sortir encore plus fort.»





Fête des Mères, des Pères et repas des Anciens

A notre grand regret, la Covid19 nous a empêché à nouveau d'organiser les traditionnelles rencontres avec nos Anciens et les Mamans autour d'un repas convivial. Malgré tout, un créneau a été trouvé pour organiser la fête des pères à la salle du Terrier le vendredi 02 juillet à 20h00.

Le conseil municipal a toutefois décidé de reconduire les actions de l'année 2020. Nous avons remis, durant le mois de mai, des chèques cadeau à tous les Anciens(nes) âgés(es) de 70 ans et plus. Nous avons également convié toutes les Mamans de Dommartin à venir retirer leur cadeau le 29 Mai à la salle des Fêtes.

Nous espérons tous que l'année prochaine, libérés de toutes ces contraintes, nous pourrons à nouveau nous réunir pour retrouver ces moments de rencontre et de partage.



RAPPEL IMPORTANT A TOUTE LA POPULATION

Ce rappel nous concerne tous et n'est souvent que du bon sens. Il est indispensable pour un bien vivre ensemble que toute personne respecte son prochain et suive au mieux les prescriptions au sein de la commune.

Vous direz qu'il s'agit de règles et d'obligations mais malheureusement, pour une vie saine en société, des directives sont obligées d'être suivies pour que les habitants se sentent bien au sein de notre village.

Voici quelques recommandations :

- Les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique, attention aux enfants et aux personnes âgées.
- Les trottoirs ne sont pas des emplacements de parking, merci de laisser ces endroits libres : passage des landaus, piétons, écoliers.
- Chacun doit veiller, dans la mesure de ses possibilités, à entretenir le trottoir devant sa résidence : enlever les mauvaises herbes et déneiger l'hiver.
- Pour les habitants qui ont près de chez eux des massifs fleuris par la commune, merci de les arroser de temps en temps. De plus, penser à l'élagage des arbres qui délimitent votre propriété.



URGENCES

SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Centre antipoison : 03 88 37 37 37

Allô Enfance maltraitée : 119

Gendarmerie :

4, rue du moulin Parnet

25300 PONTARLIER

Tél : 03 81 39 06 60

Commissariat de police :

16, rocade Georges Pompidou

25300 PONTARLIER

Tél : 03 81 38 51 10

Centre Hospitalier Général :

2, faubourg Saint-Etienne

25300 PONTARLIER

Tél : 03 81 38 54 54

Médecin de garde : 3966

Pharmacie de garde :

Se renseigner auprès du commissariat en se munissant d'une ordonnance

Correspondante Est Républicain

Laurence Invernizzi

20, rue principale

25300 VUILLECIN

Tél : 03 81 46 63 08

Courriel : laurence.invernizzi@wanadoo.fr

Couverture : le centre du village

PRATIQUE

Mairie :

6, rue de l'école

25300 DOMMARTIN

Tél : 03 81 46 69 84

Fax : 03 81 46 57 64

Courriel : mairie@dommartin25.fr

Permanence secrétariat de mairie :

Mardi : 14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

Vendredi : 9h à 12h

Location de la salle des fêtes :

Contacteur François Favre

Tél : 03 81 46 23 56

Location de la salle Le Terrier :

Contacteur Joël Clémence

Tél : 06 45 46 93 55

Bibliothèque :

Mercredi, de 17h à 18h30

Au local du préau

Horaires de la déchetterie :

Du 1er avril au 30 septembre

Du lundi au samedi : 8h à 11h45, puis 14h à 17h30

Dimanche : 9h à 11h45

Demandez votre badge à la C.C.G.P. ou sur le site,
Sur présentation de la carte grise de votre
Véhicule et d'une facture de téléphone ou électricité

C.C.G.P. : 03 81 39 40 02

Ramassage anciens journaux (préau de l'école) :

Chaque 1er samedi du mois de 11h00 à 11h30